



Assemblée générale

Distr. limitée
11 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session Troisième Commission

Point 108 de l'ordre du jour

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

**Barbade, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guatemala, Mali, Mongolie,
Namibie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie et Sainte-Lucie :**
amendements au projet de résolution A/C.3/56/L.2

Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

1. Insérer les alinéas suivants après le troisième alinéa du préambule :

« Reconnaissant également que les dispositions relatives à la famille émanant des conférences mondiales des années 90 continuent de constituer des directives sur les moyens de renforcer les éléments des politiques et programmes axés sur la famille, dans le cadre d'une approche intégrée et globale du développement,

Notant avec préoccupation les effets dévastateurs de situations sociales et économiques difficiles, de conflits armés, de guerres, de catastrophes naturelles, de maladies infectieuses telles que la tuberculose ou le paludisme et de la pandémie de VIH/sida sur la vie et la stabilité de la famille,

Soulignant que l'égalité entre hommes et femmes et le respect des droits de tous les membres de la famille sont essentiels au bien-être de la famille et de la société dans son ensemble, »

2. Insérer le paragraphe suivant après le deuxième paragraphe du dispositif :

« Encourage les commissions régionales, dans la limite de leurs mandats et de leurs moyens respectifs, à participer à la préparation du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et à s'employer activement à faciliter la coopération régionale dans ce domaine; »

3. Insérer le paragraphe suivant après le quatrième paragraphe :

« Prie le Secrétaire général, afin de faciliter les contributions des gouvernements, d'inclure chaque année le Fonds d'affectation spéciale des Na-



tions Unies pour les activités en faveur de la famille parmi les programmes pour lesquels des contributions sont promises lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement; »

4. Au cinquième paragraphe, après les mots « Conseil économique et social », remplacer les mots « un rapport sur la préparation du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux » par les mots « un rapport sur la suite donnée à la présente résolution, en décrivant notamment l'état des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux ».
